

PONTS

DEPARTEMENT DE LA MANCHE

ARRONDISSEMENT D'AVRANCHES

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme ALLAIN Jocelyne, Maire.

Présents : ALLAIN Jocelyne, Maire, BRILLANT Elodie, RENOUVEL Aurélien, ALLAIN Serge, BRIAULT Odile, BAILLARD Christophe (procuration donnée à RENOUVEL Aurélien), CHEVAL Dominique, FOUSSE Jean-Luc, COSTILS Romain (procuration donnée à CHEVAL Dominique), LEHOT Elodie, COUENNE Michel et MANIGUET Julien.

Absents (excusés) : BAILLARD Christophe, COSTILS Romain

Membres en exercice : 12

Nombre de pouvoirs : 2

Membres présents : 10

Membres votants : 12

Convocation : 19/09/2025

Secrétaire de séance : Michel COUENNE

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 19 JUIN 2025

(2025-39)

Vote : Pour= 12, contre = 0, abstention = 0 la délibération est adoptée

CHOIX ENTREPRISE POUR LA VOIRIE A LA MARECHALLERIE

(2025-40)

Madame le Maire donne la parole à Monsieur RENOUVEL Adjoint en charge des travaux.

Il rappelle que le conseil dans sa délibération N°2025-35 a autorisé Madame le Maire a lancer une procédure adaptée ouverte pour la voirie à la Maréchallerie. Suite à cette consultation la commission d'appel d'offre s'est réunie pour ouvrir ces offres. Elle a retenue l'entreprise LTP LOISEL pour un montant total 191 619.80 € HT soit 229 943.76 € TTC.

Le Conseil après avoir entendu l'adjoint :

AUTORISE Madame le Maire à signer le marché pour l'aménagement de la voirie de la Maréchallerie pour un montant de 191 619.80 € HT soit 229 943.76 € TTC ; ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

Vote : Pour= 12, contre = 0, abstention = 0 la délibération est adoptée

**PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLE DE MARCEY LES GREVES 2024-25
(2025-41)**

L'école de Marcey Les Grèves accueille au titre de l'année scolaire 2024-2025 : 8 élèves

8 x 763,66 € = 6109,28 €.

Le montant de la participation est de 6109.28 €

Vote : Pour= 12, contre = 0, abstention = 0 la délibération est adoptée

**PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLE DE SAINT SENIER SOUS
AVRANCHES 2024-25**

(2025-42)

L'école de Saint Senier Sous Avranches accueille au titre de l'année scolaire 2024-2025 : 1 élève

Le montant de la participation est de 973,14 €

Vote : Pour= 12, contre = 0, abstention = 0 la délibération est adoptée

**CHARTRE D'ENGAGEMENT POUR LE PROJET SENSIBILIS'HAIE AVEC LA FEDERATION NATIONALE
DES CHASSEURS**

(2025-43)

Madame le Maire donne lecture d'un document projet Sensibilis'haie. Ce projet consiste à une aide sur la plantation de haies.

Madame le Maire demande l'autorisation de signer cette chartre d'engagement jointe.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

N'AUTORISE PAS Madame le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération

Vote : Pour= 0, contre = 12, abstention= 0 la délibération est adoptée

QUESTIONS DIVERSES

- Madame le Maire rappelle que les repas des aînés a lieu le dimanche 12 octobre 2025.
- Madame le Maire informe que les élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars 2026.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Le Maire,

Jocelyne ALLAIN



Le Secrétaire de séance,

Michel COUENNE



